

AVISU CESEC 2019-58¹
AVIS CESEC 2019-58

Relatif au
Rilativu à u

Rapport d'information sur la mise en œuvre de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales

Raportu d'infurmazione nantu à a messa in opera di a pulitica in quantu à l'affari europei, a cuuperazione territoriale è e rilazione internaziunale (situazione à a fine di sittembre di u 2019)

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 08 octobre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport d'information sur la mise en œuvre de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales ;

Vistu a lettera di presentazione di l'8 d'ottobre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu d'infurmazione nantu à a messa in opera di a pulitica in quantu à l'affari europei, a cuuperazione territoriale è e rilazione internaziunale (situazione à a fine di sittembre di u 2019)

Après avoir entendu Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, accompagnée de Laetitia SALINI, Directrice des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés.

Dopu intesu Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente di l'Agenza di u turisimu di a Corsica e Laetitia SALINI, Diretrice di l'affari europei, rilazione internaziunale

Sur rapport d'Hélène DUBREUIL-VECCHI, pour la commission « Europe, relations internationales, euro région méditerranée, diaspora » ;

À nant'à u raportu di Hélène DUBREUIL-VECCHI pè a Cummissione « Europa, rilazione internaziunale, Euroterritoriu Mediterraniu, spalluzera » ;

¹ **Adopté à l'unanimité**

Résultats du vote

Votants : 44

Pour : 44

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 22 octobre 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 di ottobre di u 2019, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

A l'heure actuelle, les nouveaux dispositifs d'intervention dans le domaine des programmes européens sont en cours de discussion au niveau des instances de l'Union Européenne (UE) pour la période 2021-2027.

Est également en phase de négociation, sur la période susvisée, le cadre financier pluriannuel.

Dans son rapport n°2019/O2/319, la Collectivité de Corse présente le bilan des actions qu'elle a engagée dans le domaine des programmes européens sur la période 2014-2020.

A travers celui-ci, la Collectivité de Corse met également en avant une véritable stratégie opérationnelle dans la phase de préparation des prochains programmes européens ; le rapport s'articule donc autour des 3 axes suivants :

1/ Assurer la pleine consommation des crédits européens dont bénéficie la Corse pour la période 2014-2020 :

Le niveau de programmation et de certification du programme opérationnel FEDER-FSE sur 2014-2020 et du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) se situe au-dessus de la moyenne nationale avec respectivement des taux s'établissant à 65 et 60%.

En ce qui concerne le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le taux de programmation est de 26%.

Parallèlement à ces programmes, la Collectivité de Corse établit des relations internationales étroites avec de nombreuses régions européennes dans un souci de renforcement de sa compétitivité, de son attractivité, et de mise en valeur de ses atouts et savoir-faire (INTERREG, programme MED, programme IEV etc.).

2/ Fixer une méthode de travail d'élaboration des programmes européens 2021-2027 pour garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des fonds européens sur le territoire :

A cet effet, la Collectivité de Corse précise qu'il conviendra de mobiliser au mieux les opportunités qu'offre la programmation 2021-2027 en tenant compte au plus près des spécificités et des besoins du territoire insulaire.

Dans ce cadre, et afin d'impliquer au mieux tous les acteurs dans le processus des futurs programmes, un séminaire sera organisé, autour de dix ateliers thématiques (innovation et transformation économique intelligente, changement climatique, connectivité numérique, transports et mobilités durables etc.), le 13 novembre 2019 à Ajaccio ; séminaire associant la société civile.

Chaque atelier, outre la présentation du cadre des futurs programmes européens et du contexte territorial, travaillera à l'identification des enjeux et des actions prioritaires à mener d'ici 2027 sur le territoire Corse et recensera les orientations stratégiques sur les fonds européens disponibles pour la période.

3/ Renforcer le positionnement de la Collectivité de Corse au sein des instances européennes pour une prise en compte légitime et adaptée de l'insularité dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne :

La dimension insulaire doit être mieux prise en compte par les institutions européennes et cela doit faire l'objet d'un traitement spécifique dans les politiques et programmes européens à venir.

La Collectivité précise, qu'en sus des actions de lobbying engagées depuis plusieurs années, des initiatives très concrètes ont été récemment mises en place afin de faire valoir nos spécificités :

- Prise en compte des dispositions de l'article 174 TFUE reconnaissant les handicaps spécifiques subis par les îles et les régions de montagne (la Corse île-montagne est donc doublement concernée) avec la défense d'un statut propre aux îles et une meilleure prise en compte de la dimension insulaire dans l'ensemble des politiques publiques (défense du principe de continuité territoriale méditerranéenne et proposition d'insertion d'une clause d'insularité dans les politiques de l'Union Européenne) ;
- Actions concernant la suppression de la règle des 150 kms (distance maximum entre deux régions maritimes pour être éligibles aux programmes de coopération territoriale européenne) pour les îles et défense de la coopération transfrontalière.

Le CESECC émet un AVIS FAVORABLE au rapport d'information relatif à la mise en œuvre de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales.

Le CESECC souligne les bons taux de programmation (supérieurs à la moyenne nationale) et de consommation des programmes FEDER-FSE et FEADER sur la période 2014-2020 ainsi que les actions de lobbying engagées, par la Collectivité de Corse, auprès des institutions européennes, afin de faire valoir les spécificités de notre territoire.

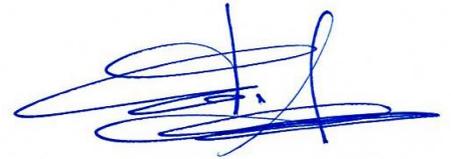
Le CESECC note avec grande satisfaction, dans le cadre de l'élaboration des programmes européens pour la période 2021-2027, l'organisation d'un séminaire, le 13 novembre 2019 à AJACCIO, ouvert aux représentants de la société civile, et visant à élaborer un pré-diagnostic du territoire et à définir, de manière concertée, les grands défis pour la prochaine génération de programmes européens.

Le CESECC attire l'attention, même si les dispositifs ont été fortement améliorés ces dernières années, sur les difficultés parfois rencontrées, par les petites structures associatives et entrepreneuriales (représentant 95% du tissu économique de l'île), dans le montage technique (ressources humaines, ingénierie) et financier des dossiers supports à leurs projets.

Le CESECC propose de réfléchir à la faisabilité :

- De la création d'une structure dédiée qui viendrait, via un appui d'ingénierie, aider les porteurs de projets dans leurs démarches administratives ;
- De la mise en place d'un fonds visant à pratiquer des avances remboursables au bénéfice des porteurs de projets dans l'attente du déblocage des fonds européens ;

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA